



## Réponses aux demandes de clarification

### **RFP23-5124 – Remplacement du transformateur de la CPS**

**Date** : 28/03/2023

**Question** : Au vu du contexte actuel mondial et des difficultés rencontrées pour la fabrication / l'approvisionnement de certains types d'équipements, maintenez-vous le fait que le transformateur soit à huile végétale et non minérale ?

**Réponse** : Nous nous étions arrêtés initialement sur un transformateur de type KNAN (plus sûrs dans zones explosives, pièces actives plus résistantes aux températures, facteur de dissipation thermique moins élevé, réservoir plus petit. ;.)

Néanmoins, pages 7 et 8 dans la description poste 2.2.1 du CCTP nous avons mentionné « ou similaire »; ce qui signifie que nous sommes ouverts à d'autres propositions de type ONAN (minérale) tout en respectant la description hors diélectrique : huile minérale à la place de végétale.

Ne pas oublier que vous pouvez nous proposer une variante au prix 2.2.1 A